EN

IFRS : nouvelles de dernière heure

Dernières nouvelles concernant la présentation de l'information financière au Canada

Comptabilité

- Engagements en matière de carboneutralité | Commentaires de KPMG sur la décision provisoire
- Période d'incertitude | Période préalable à l'adoption des modifications relatives à la convertibilité d'une monnaie
- Secteurs opérationnels | Commentaires de KPMG sur la décision provisoire

Information relative à la durabilité

- Le CCNID publie un exposé-sondage sur les normes d'information sur la durabilité
- Équivalence | Atteindre un régime rentable
- Informations interreliées | Nouvelle plateforme
- Consultations de la GRI relativement aux nouvelles propositions | Commentaires de KPMG

Comptabilité

Engagements en matière de carboneutralité | Commentaires de KPMG sur la décision provisoire

De nombreuses organisations ont pris des engagements en faveur de la carboneutralité, et des questions se posent concernant la façon dont ces engagements influent sur la présentation de l'information financière en vertu des normes IFRS© de comptabilité, et plus particulièrement le moment où ils donnent lieu à un passif. L'IFRS Interpretations Committee a discuté de certaines de ces questions et a publié une décision provisoire qui porte sur une mise en situation spécifique.

Lisez notre article le plus récent (en anglais) dans lequel nous convenons des analyses et de la conclusion du Comité.

Période d'incertitude | Période préalable à l'adoption des modifications relatives à la convertibilité d'une monnaie

Nous avons mis à jour notre article sur l'évaluation et la comptabilisation des taux de change multiples et l'absence de convertibilité afin de préciser qu'il s'applique seulement aux sociétés qui n'ont pas adopté de manière anticipée les récentes modifications (en anglais) à l'IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

Voir les nouveautés (en anglais)

Secteurs opérationnels | Commentaires de KPMG sur la décision provisoire

Nous avons soumis notre lettre de commentaires relative à la décision provisoire de l'IFRS Interpretations Committee, *Informations à fournir sur les produits et les charges pour les secteurs à présenter (IFRS 8, Secteurs opérationnels)*.

En savoir plus (en anglais)

Haut

Information relative à la durabilité

Le CCNID publie un exposé-sondage sur les normes d'information sur la durabilité

Le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (« CCNID ») a publié des propositions sur ses deux premières Normes canadiennes d'information sur la durabilité (« NCID »).

- le projet de NCID 1, *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité*
- le projet de NCID 2, *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques*

Les projets de NCID 1 et 2 sont harmonisés avec les normes internationales de base relatives à l'information sur la durabilité, soit les normes IFRS S1 et S2[1] , à l'exception de modifications minimales propres au Canada. Les modifications proposées comprennent une date d'entrée en vigueur propre au Canada et un allègement transitoire pour aider les organisations canadiennes à effectuer leur mise en œuvre.

Il s'agit d'une étape importante dans le cadre de l'évolution du contexte canadien de l'information sur la durabilité.

Alors que les organisations se préparent à présenter les informations à fournir en vertu du CCNID, elles peuvent consulter d'autres exigences de présentation de l'information selon le cas, notamment :

- les informations à fournir en lien avec les changements climatiques selon la Securities and Exchange Commission (« SEC ») des États-Unis (en anglais)
- *la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement du Canada*
- la ligne directrice B-15, *Gestion des risques climatiques* du Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »).

Votre organisation est-elle prête à présenter l'information en vertu du CCNID et des autres exigences de présentation de l'information sur la durabilité?

Comprendre les répercussions sur votre organisation

[1] IFRS S1, *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité*, et IFRS S2, *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques*.

Équivalence | Atteindre un régime rentable

Dans un article *Accountancy Today* sur la présentation de l'information sur la durabilité à l'échelle internationale, Larry Bradley, leader mondial du groupe Audit de KPMG, mentionne l'équivalence comme étant la prochaine occasion importante.

L'UE a ouvert la voie vers l'uniformité de la présentation de l'information financière à l'échelle mondiale en approuvant les normes IFRS© de comptabilité, et elle a maintenant l'occasion de montrer l'exemple quant à l'équivalence en matière de présentation de l'information sur la durabilité. Le fardeau associé à la présentation de l'information serait alors réduit pour les sociétés non basées dans l'UE et les obstacles à la négociation et à la mobilisation de capitaux en Europe seraient supprimés.

La question suivante se pose : quel ensemble de normes internationales d'information sur la durabilité pourrait être accepté par la Commission européenne comme un équivalent des normes européennes d'information sur la durabilité (« ESRS »)?

En savoir plus (en anglais)

Informations interreliées | Nouvelle plateforme

Le rapport annuel d'une organisation contient trois sections clés qui fournissent des informations relatives au modèle d'affaires et à la stratégie : les états financiers, les informations à fournir sur la durabilité et le rapport de gestion. Pour atteindre l'interrelation, il est important que les organisations se conforment aux normes pertinentes et établissent le lien entre les informations financières et non financières.

Les questions liées aux changements climatiques et les autres incertitudes font l'objet d'une surveillance accrue. Pour aider les organisations à répondre aux attentes croissantes des investisseurs, des autorités de réglementation et des autres utilisateurs du rapport, nous avons élaboré une nouvelle plateforme *Connected reporting*, qui présente notre dernière analyse et les directives pratiques dans ce domaine. La page débute par le nouvel article (Connectivity matters) de Larry Bradley, leader mondial du groupe Audit de KPMG, qui a récemment été publié sur le site ESG Today.

En savoir plus (en anglais)

Consultations de la GRI relativement aux nouvelles propositions | Commentaires de KPMG

Les normes de la Global Reporting Initiative (« GRI ») sont déjà utilisées par 78 % des sociétés mondiales figurant au palmarès G250. Pour répondre aux besoins émergents, la GRI souhaite obtenir des commentaires sur ses propositions relatives aux changements climatiques et à l'énergie.

Compte tenu du contexte de l'information sur la durabilité actuel (et de l'occasion d'équivalence), nous suggérons que la GRI détermine si ses normes demeurent inchangées à l'heure actuelle et qu'elle se concentre sur sa collaboration avec l'ISSB et l'EFRAG puisqu'elle a un rôle important à jouer pour combler les écarts entre les normes de l'ISSB[MC] et les ESRS.

En savoir plus (en anglais)

Haut

Votre société est-elle prête pour les IFRS?

Soyez bien informés grâce à KPMG au Canada

Communiquez avec notre équipe canadienne

Elliot Marer
Associé – RGT Leader national, Services-conseils en comptabilité
emarer@kpmg.ca
(416) 777-8745

Michael Ort
Associé, Services-conseils en comptabilité
mort@kpmg.ca
(416) 224-4108

Cathy Yuan
Associée, Services-conseils en comptabilité
cathyyuan@kpmg.ca
(416) 476-2986

Raghuvir Rajagopalan
Associé, Services-conseils en comptabilité
rrajagopalan@kpmg.ca
(416) 777-3275

Abonnez-vous pour recevoir les résultats de recherche et des informations de KPMG au Canada

kpmg.ca/IFRS

Nous joindre | Gérez vos abonnements aux communications | Me désabonner | Énoncé en matière de confidentialité (Canada) | Politique de KPMG en matière de confidentialité en ligne | Avis juridique

Le présent message vous a été envoyé par KPMG. Si vous souhaitez recevoir d'autres communications de KPMG (certaines de nos publications pourraient vous intéresser), ou encore, si vous ne voulez plus recevoir de messages électroniques de KPMG, allez sur le portail d'abonnement de KPMG.

Nous avons à cœur de gagner votre confiance et de développer des relations durables en vous offrant un service exceptionnel. Il en va de même pour nos communications avec vous.

Nos avocats nous ont recommandé d'inclure certains avis de non-responsabilité dans nos messages. Plutôt que de les insérer ici, nous portons à votre attention les liens suivants qui contiennent le texte complet de ces avis.

Mise en garde concernant la confidentialité de l'information et le destinataire du courriel
Avis de non-responsabilité concernant les conseils fiscaux

© 2024 KPMG s.r.l./ S.E.N.C.R.L. , société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie. Tous droits réservés.